LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Faculté d'Économie de Montpellier

«Une formation d'excellence pour des métiers à haut niveau de qualification»

La Faculté d'Économie propose **une offre de formation riche et variée.**
L'enseignement supérieur universitaire s'inscrit dans le cadre européen des études correspondant à trois grades : L.M.D.

L. pour Licence, Mention Économie, d'une durée de 3 ans, soit 6 semestres.

M. pour Master, d'une durée de 2 ans, 4 mentions,13 parcours.

MASTER Mention Économie de l'Environnement, de l'Énergie et des Transports
- *Transport et Logistique*
- *Économie du Développement Agricole, de l'Environnement et Alimentation*
- *Marchés et Droit de l'Énergie*

MASTER Mention Économie Industrielle et Réseaux Énergétiques
- *Économie Numérique*
- *Stratégies industrielles et Réseaux Énergétiques*
- *Économie des Réseaux Intelligents*

MASTER Mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance
- *Analyse des Risques de Marché*
- *Analyse des Risques Bancaires*
- *Actuariat*
- *Système d'Information Économique et Financière*

MASTER Mention Économie et Management Public
- *Ingénierie des Projets et des Politiques Publiques*
- *Économie Comportementale et Décision*
- *Économie et Politique Publiques*

D. pour Doctorat d'une durée minimale de 3 ans.

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à la Faculté d'Économie ?

En versant la taxe d'apprentissage à la Faculté d'Économie, vous contribuez à améliorer la qualité de nos formations et vous soutenez le développement de notre Unité de Formation et de Recherche. La taxe d'apprentissage permet de stimuler l'innovation pédagogique, de soutenir les programmes de recherche pour l'excellence de nos formations, d'acquérir des logiciels de pointe dans le traitement des données ou les outils économétriques, de faire venir des intervenants praticiens pour professionnaliser nos formations en fonction de vos besoins.

Verser la taxe d'apprentissage à la Faculté d'Économie, c'est permettre à nos futurs diplômés de bénéficier d'une formation d'excellence et d'acquérir un haut niveau de compétences économiques au service de vos entreprises.

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

La Faculté d'Économie de Montpellier est habilitée à recevoir en totalité la taxe d'apprentissage au titre des cadres supérieurs et des cadres moyens.
Pour verser votre taxe à la Faculté d'Économie de l'Université de Montpellier, adressez-vous à votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA) en lui indiquant votre souhait de verser la taxe d'apprentissage à:

Agent Comptable de l'Université de Montpellier (CEE 001)
Faculté d'Économie
195 Ave. Raymond Dugrand - Espace Richter - CS 79 606
34960 Montpellier cedex 2

Afin que votre versement soit conforme à votre choix, il vous appartient de spécifier les coordonnées de la Faculté d'Économie sur le bordereau de déclaration.

Les habilitations :

BAREME ou HORS QUOTA - Catégorie B - niveaux II et I

Date limite de versement : 28 février 2019

Contact pour votre contribution:

Emilie Colombier
Assistante de direction / chargée de communication
emilie.colombier@umontpellier.fr
04 34 43 24 57

Lionel Magliari
Responsable administratif
lionel.magliari@umontpellier.fr
04 34 43 24 56

Université de Montpellier
Faculté d'Économie
195 Ave. Raymond Dugrand
34960 Montpellier
04 34 43 24 44

Retrouvez plus d'informations sur notre site :

http://economie.edu.umontpellier.fr